



Procès-Verbal *Commission Régionale Sportive Futsal*

Réunion du mercredi 26 Novembre 2025 (Par voie électronique)

Présents : M. Lilian JURY, M. Roland BROUAT, M. Luc ROUX, M. Pascal PEZAIRE

Assiste : M. Yohan ALRIC

* * * * *

RAPPELS

Port d'un brassard par les Educateurs

Dans le cadre de la lutte contre les violences et incivilités, il a été décidé de reconduire pour cette saison le port d'un brassard par les éducateurs des équipes.

A l'occasion d'un match régional (Senior, Jeune, Féminin, Futsal), chaque éducateur responsable d'équipe portera obligatoirement et de manière visible, un brassard lorsqu'il s'installe sur le banc. Ce brassard est à prévoir par le club pour ses équipes concernées.

Demande de délégués

Les demandes de délégués doivent être impérativement transmises à la Commission compétente, 15 jours avant la rencontre. Délai requis pour traitement.

Périodes autorisées pour un changement d'horaire

3 périodes régissent les changements d'horaire :

Période VERTE :

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : ***accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés***

Période ORANGE :

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : ***accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.***

Période ROUGE :

Cette période dite **D'EXCEPTION** se situe de 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : ***modification interdite sauf accord explicite de la Commission Régionale des Compétitions.***

CHAMPIONNATS

Reprogrammation des matchs en retard

Régional 1

ALF contre GOAL FC (B) du 02.11.2025 reprogrammé au 20.12.2025 à 17h00.

F.C. VAULX EN VELIN contre FOOT SALLE CIVRIEUX du 09.11.2025 reprogrammé au 10.01.2026 à 17h00.

A.S. MARTEL CALUIRE contre VENISSIEUX F.C. du 09.11.2025 reprogrammé au 10.01.2026 à 17h00.

L'OUVERTURE contre ALF du 09.11.2025 reprogrammé au 10.01.2026 à 17h00.

SAINT ETIENNE METROPOLE F.C. contre FUTSAL DE VAULX du 09.11.2025 reprogrammé au 10.01.2026 à 17h00.

FUTSAL LAC D'ANNECY contre F.C. LIMONEST DARDILLY SAINT DIDIER du 09.11.2025 reprogrammé au 10.01.2026 à 17h00.

F.C. LIMONEST DARDILLY SAINT DIDIER contre F.C. VAULX EN VELIN du 15.11.2025 reprogrammé au 20.12.2025 à 17h00.

Reprogrammations dues à la participation des équipes aux 5ème tour de la Coupe Nationale Futsal - Trophée Michel Muffat Joly

Régional 1

F.C. LIMONEST DARDILLY SAINT DIDIER contre SAINT ETIENNE METROPOLE F.C. du 13.12.2025 reprogrammé au 17.01.2026 à 17h00.

F.C. VAULX EN VELIN contre VENISSIEUX F.C. du 13.12.2025 reprogrammé au 17.01.2026 à 17h00.

Régional 2

FRANCE FUTSAL RILLIEUX 69 contre FUTSAL L'ARBRE DE VIE du 13.12.2025 reprogrammé au 20.12.2025 à 17h00.

ETOILE MOULINS YZEURE contre U.S. ST FONS FUTSAL du 13.12.2025 reprogrammé au 20.12.2025 à 17h00.

Autre reprogrammation

Régional 2

CBF74 contre FUTSAL ROCHETTE du 13.12.2025 reprogrammé au 20.12.2025 à 17h00.

COUPES

1- COUPE NATIONALE FUTSAL – Trophée Michel MUFFAT JOLY

4 clubs de la LAuRAFoot + GOAL FC (pensionnaire de D1) participeront au premier tour fédéral de la Coupe Nationale Futsal – Trophée Michel Muffat-Joly.

Les équipes engagées

44 équipes engagées :

1 équipe de D1 : GOAL FC directement qualifiée pour le premier tour national, les 17 et 18 janvier 2026.

2 équipes de D2 : AS ST PRIEST et CHASSIEU DECINES FC directement qualifiées pour les finales régionales, des 13 et 14 décembre 2025.

10 équipes de R1 : exemptes des 1^{er} et 2^{ème} tour.

9 équipes de R2 : exemptes du 1^{er} tour.

4 équipes de D1 de Lyon et Rhône exemptes du 1^{er} tour.

18 équipes de district qui participent au tirage au sort du 1^{er} tour.

Tirage au sort du 5^{ème} tour qui se jouera les 13 et 14 décembre 2025 :

F.C. VAULX EN VELIN (R1) - F.C. LIMONEST DARDILLY ST DIDIER FUTSAL (R1)
FUTSAL LAC D'ANNECY CLUB (R1) ou AMATEUR LYON FIDESIEN FUTSAL (R1) – CHASSIEU
DECINES F.C. (D2 Futsal)
VENISSIEUX F.C. (R1) – A.S. ST PRIEST (D2 Futsal)
L'ARBRE DE VIE BERJALLIEN (R2) – U.S. FUTSAL ST FONS (R2)

Horaire des rencontres du 5^{ème} tour :

Les rencontres sont fixées au samedi 13 décembre à 17h00.

Le club recevant peut fixer l'horaire de la rencontre soit :

Le samedi entre 14h00 et 20h00 ou le dimanche entre 15h00 et 17h00, sans l'accord du club visiteur.

L'annonce de match doit parvenir au service compétitions, avant le lundi 07 décembre, à 18h00.

Les clubs ont la possibilité de trouver un accord en dehors de ces deux périodes, avant le jeudi 4 décembre 2025, à 12h00.

2- COUPE REGIONALE SENIORS FUTSAL – Coupe Georges VERNET

Cadrage : 20 et 21 décembre 2025

1^{er} Tour : 14 et 15 février 2026

2^{ème} tour : 21 et 22 mars 2026

1/2 finales : 25 et 26 avril 2026

Finale : 14 mai 2026

La Commission Régionale des Coupes lance un appel à candidatures, pour l'organisation de la FINALE de la Coupe LAuRAFoot Futsal « Coupe Georges Vernet », qui aura lieu le jeudi 14 mai 2026 (week-end de l'Ascension).

Le club candidat doit disposer d'un gymnase classé Futsal 2, avec un éclairage E Futsal 3, et d'une tribune d'une capacité de 200 spectateurs minimum.

Les installations devront également comprendre 2 vestiaires pour les équipes, et 1 vestiaire pour les officiels, ainsi qu'une salle de réception.

Le club choisi se voit attribuer les différentes recettes.

Les candidatures doivent être adressées au service compétitions, avant le 8 février 2026.

La décision sera validée par le Bureau Plénier du mois de février 2026.

Tirage au sort du tour de cadrage qui se jouera les 20 et 21 décembre 2025

LYON 8 FUTSAL R2 – FUTSAL PICASSO R2

A.S. MARTEL CALUIRE R1 – VENISSIEUX F.C. R1

A. FUTSAL DE VAULX R1 – FUTSAL LAC D'ANNECY R1

CHASSIEU DECINES (2) R1 – FOOT SALLE CIVRIEUX R1

CONDRIEU FUTSAL CLUB R2 – SAINT ETIENNE METROPOLE F.C. R1

Horaire des rencontres du tour de cadrage :

Les rencontres sont fixées au samedi 20 décembre, à 17h00.

Le club recevant peut fixer l'horaire de la rencontre soit :

Le samedi entre 14h00 et 20h00 ou le dimanche entre 15h00 et 17h00, sans l'accord du club visiteur.

L'annonce de match doit parvenir au service compétitions, avant le lundi 15 décembre, à 18h00.

Les clubs ont la possibilité de trouver un accord en dehors de ces deux périodes avant le jeudi 11 décembre 2025, à 12h00.

Pascal PEZAIRE,

Roland BROUAT,

Elu référent du département sportif

Secrétaire de séance